

NARBONNE, le 3 janvier 2024

Mesdames, Messieurs,

Consciente du rôle majeur que le tissu associatif apporte au territoire en termes de dynamisme, de vitalité et de lien social, la Ville de Narbonne souhaite lui apporter un important soutien. Cela passe notamment par des subventions que nous accordons, chaque année, à un certain nombre d'entre vous.

Pour solliciter une telle subvention, je vous informe que vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer le dossier de demande en ligne sur le site de la mairie www.narbonne.fr **avant le lundi 4 mars 2024 au plus tard.**

Outre l'aide apportée aux associations narbonnaises, l'équipe municipale a pour priorité de soutenir celles qui souhaitent contribuer à l'animation de tous les quartiers, qui élaborent des projets répondant aux attentes et besoins exprimés par les Narbonnais ou qui accompagnent les services de la Ville pour en améliorer la qualité et le rayonnement.

C'est au regard de ces éléments, dans le cadre d'une gestion saine des finances de la collectivité, que vos demandes seront instruites et étudiées.

En vous assurant de la mobilisation de vos élus et des services de la collectivité afin d'accompagner au mieux les actions de votre association, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.



Bertrand MALQUIER
Maire de NARBONNE
Président du Grand Narbonne